

Ville de FORGES-LES-EAUX

Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

Le 11 juillet 2017 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 4 juillet 2017 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : M. LEJEUNE, F. GODEBOUT, M. BONINO, J. DECOUDRE, C. LESUEUR, C. MORDA, Ph DEGUINE, J. TROUDE, Y. REY, J. BOURDON, N. QUERREC, E. GOUBERT, N. MATHON, Ph. HANIN, T. MARTIN, L. GROGNET, D. VERNIER, C. CORDONNIER, N. DALLIER, P. DURY, P. TURBAN, R. SORTAMBOSC, A. MARC, M.F. SOYER

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : L. LEMASSON à C. MORDA, B. CAILLAUD à Y. REY, F. ASSELIN à M. LEJEUNE, O. LEVACHER à A. MARC, A. ROBERT à N. MATHON, Ph. DUMONTIER à F. GODEBOUT, E. BOULOCHÉ à E. GOUBERT, P. DUPUIS à M.F. SOYER, D. LEMASSON à Ph. DEGUINE

Excusée : M.L BLANPAIN, N. LEBOUVIER,

Secrétaire de séance : C. CORDONNIER

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michel LEJEUNE propose de désigner **Clément CORDONNIER** en qualité de secrétaire de séance.

Il n'y a pas d'observation.

PROCES VERBAL de la séance du 19 Juin 2017

Michel LEJEUNE demande si tous les conseillers ont bien reçu le PV de la séance du 19 Juin 2017 et s'il y a des observations.

Il n'y a pas d'observation.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Monsieur le maire rend compte de la décision qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Décision n° 2017-19 : Contentieux SCI JV et Jérôme VOTTE / Commune de Forges-les-eaux

Décision n° 2017-20 : Fixation du tarif de la piscine pour les occupants du Camping de « La Minière »

2017-51

BUDGET DE LA VILLE - 2017

Michel LEJEUNE indique en préambule que le budget 2017 de la ville voté le 07 Avril dernier a été invalidé par la Préfète qui a, en conséquence, saisi la Chambre Régionale des Comptes de Normandie. Il demande à **Frédéric GODEBOUT** de présenter les nouvelles propositions budgétaires.

Frédéric GODEBOUT demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent qu'il donne une lecture exhaustive de l'avis de la CRC en date du 19 Juin 2017, ce dernier ayant été transmis à chacun d'entre eux à l'appui de la convocation à la présente séance de conseil municipal.

Les membres du conseil, ayant pris connaissance de ladite note, ne souhaitent pas qu'il en soit fait lecture.

Frédéric GODEBOUT donne ensuite lecture de la Note concernant le budget 2017 :

« Le 7 avril dernier, nous vous avons présenté un budget de la ville 2017 équilibré en dépenses et en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Par courrier du 28 avril, Monsieur le Sous-Préfet nous a questionnés sur certains points de notre budget.

Dans le cadre de ce contrôle budgétaire, nous avons fait parvenir notre réponse le 4 mai.

Par un courrier du 11 mai, Madame la Préfète nous a informé qu'elle considérait que notre budget n'était pas en équilibre réel au motif suivant : « Absence de couverture de la dette par des ressources propres ».

Elle a en conséquence saisi le président de la Chambre Régionale des comptes (CRC), en application de l'article L1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dès le 19 mai, nous avons rencontré Monsieur le premier-conseiller de la CRC afin de lui fournir l'ensemble des documents nous ayant servi à établir notre budget, de répondre à ses questions et de discuter des interprétations de chacun.

Ainsi la CRC considère que sont exclusivement des recettes propres :

- Le FCTVA,
- La Taxe d'Aménagement,
- Les Amortissements,
- Le prélèvement sur les dépenses de fonctionnement

Contrairement à notre pratique la CRC ne retient pas l'affectation des résultats compte 1068 qui pour notre budget s'élève à 598 820, 00 €.

A noter que cette reprise de l'affectation des résultats en « Ressources propres » sur exercices antérieurs » est intégré par de nombreuses préfectures.

Malgré cela, nous devons nous ranger à l'interprétation de nos services préfectoraux.

De même, pour ce qui concerne la reprise des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes nos méthodes divergent. Notre pratique étant conforme avec celle du trésorier municipal.

Ainsi ne peuvent être réellement reprises que les opérations engagées par un bon de commande ou un marché avec un acte d'engagement signé, notifié à l'intéressé et dont celui-ci a accusé réception.

Pour ce qui nous concerne, la CRC nous demande de réduire nos RAR dépenses du VVF aux seuls travaux de la première tranche répondant aux critères ci-dessus exposés.

L'avenant n°1 du lot 5 « Menuiserie » notifié le 22/12/2016 ne nous ayant été retourné que le 03/01/2017 ne sera donc pas comptabilisé en RAR 2016 mais inscrit au titre de dépenses nouvelles 2017. Il en sera de même pour les travaux de la deuxième tranche qui faisait l'objet d'une estimation établie par la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne les RAR Recettes, seules les subventions dont nous avons reçus notification sont prises en compte.

Ainsi les subventions de la Région Normandie et du Conseil Départemental de Seine-Maritime, bien que prévues dans le « Contrat du Pays de Bray » signé par les présidents de chaque instance le 2 octobre 2015 ne sont pas retenues en RAR.

Néanmoins, la CRC, considérant que l'inscription de ces recettes est sincère, propose leur prise en compte au titre du Budget 2017.

La CRC propose également de baisser un certain nombre de dépenses.

Dans la mesure du possible, le budget qui vous est proposé tient compte partiellement des souhaits de la CRC.

Notre budget devant être sincère et véritable, il ne nous semblait pas raisonnable de baisser certains postes de dépenses tout en sachant que l'objectif d'économies n'était pas atteignable notamment sur les dépenses de fluides voire même pas possible cette année lorsque cela concerne les attributions de subventions, ces dernières ayant été notifiées aux bénéficiaires. Lors de nos différents entretiens la CRC a insisté sur l'importance qu'il y aura de revoir sérieusement à la baisse le poste subvention notamment en ce qui concerne les « gros » budgets.

En investissement, nous avons baissé les dépenses tout en conservant le même montant d'emprunt.

Au passage, je vous rappelle mon propos tenu lors des votes de CA et Budgets précédents, à savoir au BP 2015 nous avons voté un emprunt de 350 000, 00 € et au BP 2016 un emprunt de 250 000, 00 € soit au total 600 000, 00 €. Notre volonté de poursuivre l'assainissement de nos finances et une gestion rigoureuse nous ont permis de ne pas réaliser ces 2 emprunts, la commune a ainsi freiné son endettement. Cela a eu pour conséquence d'accentuer à hauteur de ces mêmes sommes (600 K €) le prélèvement sur le fonctionnement et à réduire notre capacité d'autofinancement à une somme proche de zéro.

Nous avons voulu être vertueux, mais cela a très fortement impacté le CA 2016 et le BP 2017.

Les corrections apportées au BP 2017 font désormais apparaître un prélèvement sur la section d'investissement de 232 114, 00 € alors que nous avons besoin de 157 370, 00 €

couvrant ainsi notre besoin de « recettes propres » à la couverture du remboursement du capital de nos emprunts.

Notre démarche, dans la reprise de notre budget a également consisté à prendre en compte partiellement la deuxième tranche de travaux de VVF qui doivent débiter mi-novembre prochain.

De même, par rapport à la proposition de la CRC nous avons été amenés à supprimer des recettes de subvention dès lors que cette dernière avait supprimé les dépenses liées aux travaux, au travers de l'emprunt à réaliser nous avons également couvert des dépenses liées à des travaux que la CRC avait conservés, notamment la rénovation de l'éclairage public. Ce point sera évoqué lors de la prochaine délibération.

Certains projets d'investissements supprimés dans la proposition de la CRC ont cependant été réinscrits soit en totalité (lorsque ces projets bénéficiaient de subventions qui nous ont été notifiées depuis peu), soit lorsque cela répondait à des impératifs de sécurité.

En conclusion, il est à noter que cette proposition de budget est strictement votée en équilibre, ce qui diffère de la proposition de la CRC qui dégagait des excédents mais ne permettait pas un fonctionnement optimal de la collectivité.

Enfin, il nous appartiendra de veiller au strict respect de ce budget, notamment en ce qui concerne les économies proposées. »

Frédéric GODEBOUT détaille ensuite le budget en faisant une présentation exhaustive, notamment en ce qui concerne les investissements à venir.

Avant de répondre aux observations ou aux questions de conseillers municipaux, il redit la nécessité absolue de réaliser des économies et le souhait ferme de la CRC que soient revues à la baisse le montant des subventions qui seront accordées au titre du prochain exercice particulièrement en ce qui concerne les plus gros postes.

Pierre TURBAN demande comment l'on peut comprendre que la commission de finances n'ait pas été réunie préalablement à la séance du conseil municipal ?

Michel LEJEUNE lui répond que les délais étaient trop courts, en effet nous ne disposions que d'un mois pour répondre à la CRC et à la Préfète et plus on tarde en Juillet plus il devient compliquer de réunir le conseil municipal en étant certain d'avoir le quorum.

Pierre TURBAN insiste sur le fait qu'il aurait été nécessaire de réunir la commission, cela ne ressemble à rien.

Frédéric GODEBOUT revient sur le détail des projets d'investissements.

Régine SORTAMBOSC demande à quoi correspond la colonne « engagement » dans le document concernant ces projets d'investissements ?

Frédéric GODEBOUT lui répond qu'il s'agit d'opération ayant fait l'objet de commandes immédiatement après le budget du mois d'Avril, ces opérations, réellement engagées avaient par ailleurs été reprises dans la proposition de la CRC.

Michel LEJEUNE concède que cela aurait été mieux de pouvoir réunir la commission de finances.

Pierre TURBAN précise que dans ces conditions il ne participera pas au vote.

Il n'y a pas d'autre observation.

Le budget de la ville 2017 après avoir été présenté et débattu par chapitre a été adopté par 21 voix pour et 12 abstentions.

Les abstentions sont :

Pierre TURBAN, Nathalie DALLIER et Régine SORTAMBOSC qui ne participent pas au vote (cette non-participation correspondant juridiquement à une abstention).

Patrick DURY, Lionel LEMASSON, Corinne MORDA, Philippe DEGUINE, Odile LEVACHER, Pascale DUPUIS, Dominique LEMASSON, Alain MARC et Marie-France SOYER qui s'abstiennent.

2017-52

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-47 DU 22 MAI 2017 À LA DEMANDE DU SOUS-PRÉFET

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Par délibération n°2017-47 en date du 22 mai 2017 le conseil municipal a décidé de contracter deux emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole NORMANDIE-SEINE afin d'assurer le financement du programme d'investissement de rénovation de l'éclairage public au titre de l'exercice 2017.

Par courrier réceptionné le 15 mai, le Sous-Préfet nous informait qu'il procédait à la saisine de la Chambre Régionale des Comptes pour absence d'équilibre réel du Budget 2017.

Cette saisine avait pour conséquence de suspendre l'exécution de notre budget.

Lors de nos entretiens avec le conseiller de la CRC, il avait été décidé de retenir les opérations déjà engagées, il nous est donc paru logique d'en assurer le mode de financement.

Ce n'est pourtant pas l'interprétation qui en est faite par le sous-préfet qui nous demande en conséquence de procéder au retrait de la délibération sus-visée.

Celle-ci pourra de nouveau être évoquée lorsque notre budget aura été définitivement validé.

Je vous propose donc d'adopter la délibération suivante.

Le Conseil Municipal de FORGES LES EAUX

Vu la délibération n°2017-47 du 22 mai 2017 - SDE76 Demande de financement

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 23 juin 2017 nous demandant le retrait de la délibération sus-visée.

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la demande Monsieur le Sous-Préfet

Décide de rapporter la délibération n°2017-47 du 22 mai 2017 - SDE76 Demande de financement

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-53

AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT FINANCIER AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Chaque année la commune met à disposition du collège des équipements sportifs (gymnase, salles de sport, ...).

Le Département 76 participe aux dépenses de fonctionnement de ces équipements sportifs à hauteur de 11,42 € / heure, à l'exception des heures d'UNSS.

Dans le cadre de la convention tripartite couvrant les années 2014/2016 entre le propriétaire, le collège et le département, il y a lieu de signer l'avenant financier concernant les heures d'utilisation pour l'année 2016 pour le collège Antoine de SAINT EXUPÉRY à FORGES LES EAUX.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou Maire Adjoint à signer l'avenant sus-visé joint à la présente délibération.

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Michel LEJEUNE donne lecture du projet de délibération suivant :

Dans le cadre de la modification de cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et afin d'accorder des promotions à certains agents qui le méritent, je vous propose la modification du tableau des effectifs suivante :

Au 1^{er} Mars 2017 : Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif en Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Transformation de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Au 1^{er} juin 2017 : Transformation de 4 postes d'Agent Spécialisé des écoles maternelles Principal de 2^{ème} classe en Agent Spécialisé des écoles maternelles Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Transformation d'un poste d'Adjoint Technique en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Transformation de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise en un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Il n'y a pas d'observation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Michel LEJEUNE indique que la procédure pour revenir à la semaine de 4 jours a été engagée, le conseil d'école de l'école maternelle s'est prononcé favorablement à l'unanimité, celui de l'école élémentaire s'est prononcé favorablement à la majorité (une seule voix contre), en ma qualité de maire j'ai adressé, à Madame la Directrice Académique

des Services de l'Education Nationale une demande motivée, nous sommes donc en attente de sa décision. Il précise que la demande des parents et des enseignants était très forte.

Pierre TURBAN fait simplement remarquer qu'Europe, seuls 3 états font la semaine de 4 jours.

MICHEL LEJEUNE Indique que dans l'après-midi, il a rendu visite à La Banque Alimentaire, il souligne le remarquable travail effectué par tous les bénévoles et il les en remercie chaleureusement.

Il n'y a plus de question ou d'information diverse.

La séance est levée à 20h30